

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 64 (1991)

Heft: 2

Artikel: Quarante logements à la cité : de la place du Château à l'Esplanade de la Cathédrale

Autor: Luscher, Rodolphe

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129155>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

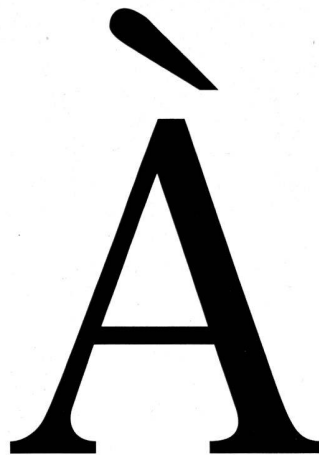
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUARANTE LOGEMENTS À LA CITE

DE LA PLACE
DU CHÂTEAU
À L'ESPLANADE
DE LA CATHÉDRALE



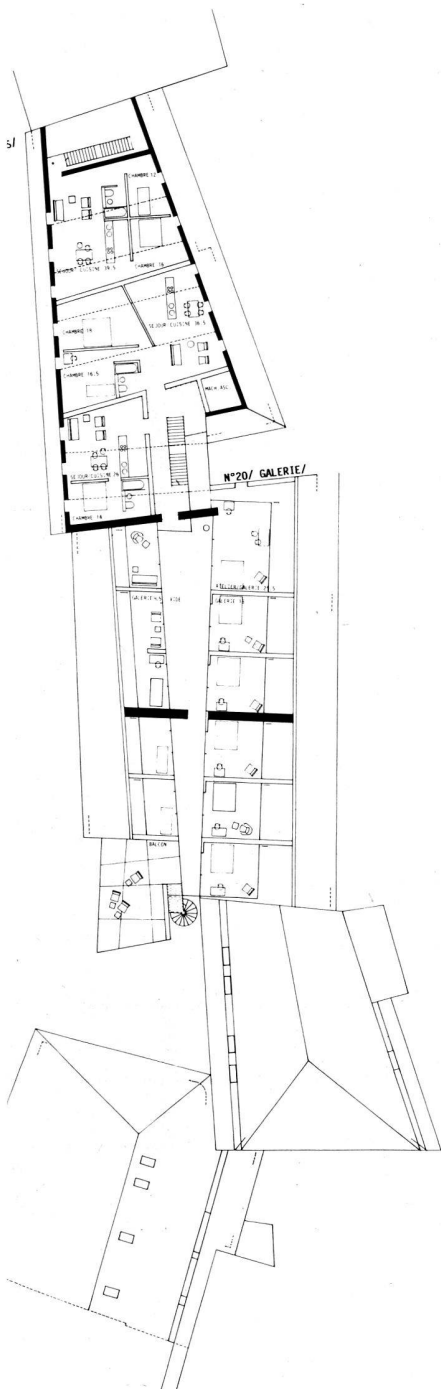
Lausanne, peu d'éléments de la topogra-

phie rappellent la régularité des villes de franchise, si caractéristiques de l'histoire urbaine du Pays de Vaud, dans lesquelles on perçoit immédiatement l'idée primitive, souvent très simple, du fondateur, du premier urbaniste. Seule la Cité, le castrum au sens large, isolé sur son éperon, a peut-être reçu à ses débuts, au IV^e siècle, l'empreinte d'une volonté bien définie : il en resterait le tracé de ses deux grandes rues symétriques — Cité-Devant et Cité-Derrière — qui unissaient l'église primitive de Sainte-Thyrse, plus tard prieuré de Saint-Maire (vers l'emplacement de l'actuel château de Saint-Maire), et le castrum au sens restreint,



où s'éleva ensuite le palais fortifié, puis finalement la cathédrale.¹

Aujourd'hui, nous constatons que l'ensemble des fortifications, des tours et des portes de la Cité ont disparu. Par contre, la trame de l'urbanisme primitif est encore apparente. Les deux rues de Cité-Devant et Cité-Derrière forment le cœur de la Cité, un réseau de ruelles étroites et denses bordées par des fronts continus de bâtiments, qui débouchent au nord sur la grande place carrée du château, aménagée au XIX^e siècle, et au sud sur l'esplanade de la cathédrale, avec son impressionnant belvédère.



LES CONSTRUCTIONS DU MOYEN ÂGE

L'espace restreint du plateau rocheux pour l'édification du bourg fortifié et les contingences économiques du Moyen Âge ont eu pour conséquence la définition d'une structure parcelle étroite et profonde. A l'époque, deux logements distincts peuvent se retrouver dos à dos dans la largeur d'une construction. Lorsque la ville s'agrandit au-delà de ce premier périmètre défensif, les logements minuscules sont regroupés au profit d'un seul occupant, par étage pour l'habitation, puis par maison entière pour l'administration. Les façades sont lisses et sobres du côté rue, plus tourmentées du côté terrasse avec les jardins privés en surplomb du vallon. De ce dispositif nous retenons que le caractère présenté par les deux fronts latéraux de la Cité face à la ville moderne est celui d'une façade arrière domestique.

LA STRUCTURE URBAINE DU PROJET

Les cinq immeubles qui se suivent du n° 16 au n° 28 rue Cité-Derrière sont aujourd'hui occupés par un unique locataire : des services de la police cantonale. L'état de conservation et l'intérêt historique des bâtiments est très variable. C'est ainsi que le n° 16 a déjà fait l'objet de travaux de restauration alors que le n° 20 est un bâtiment récent, construit il y a quelques dizaines d'années seulement dans un faux style ancien, le seul rescapé de l'histoire étant son mur mitoyen. Face à la grande complexité des situations, le projet cherche à retrouver cette «idée primitive souvent très simple» de l'urbanisme original, mais qui puisse également répondre aux besoins et aux préoccupations techniques d'aujourd'hui. Les parties anciennes sont dégagées et conservées, soit pour l'essentiel les lourds murs de refend et de façade, les toitures et deux cages d'escalier en pierre de taille. Les nouveaux aménagements pour l'habitation dans les bâtiments maintenus aux n° 16, 18 et 28 affirment le contraste du neuf et de l'ancien. Le dispositif des parois légères de séparation, où des espaces de salles de bain et de cuisine sont conçus à la manière d'un mobilier, se détache des murs pour que reste compréhensible la totalité du volume de la structure ancienne. Le vide laissé par la suppression de l'immeuble n° 20

est comblé par un bâtiment profond, à deux corps. Le rythme de ses murs porteurs rappelle l'étroitesse du parcellaire moyenâgeux.

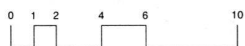
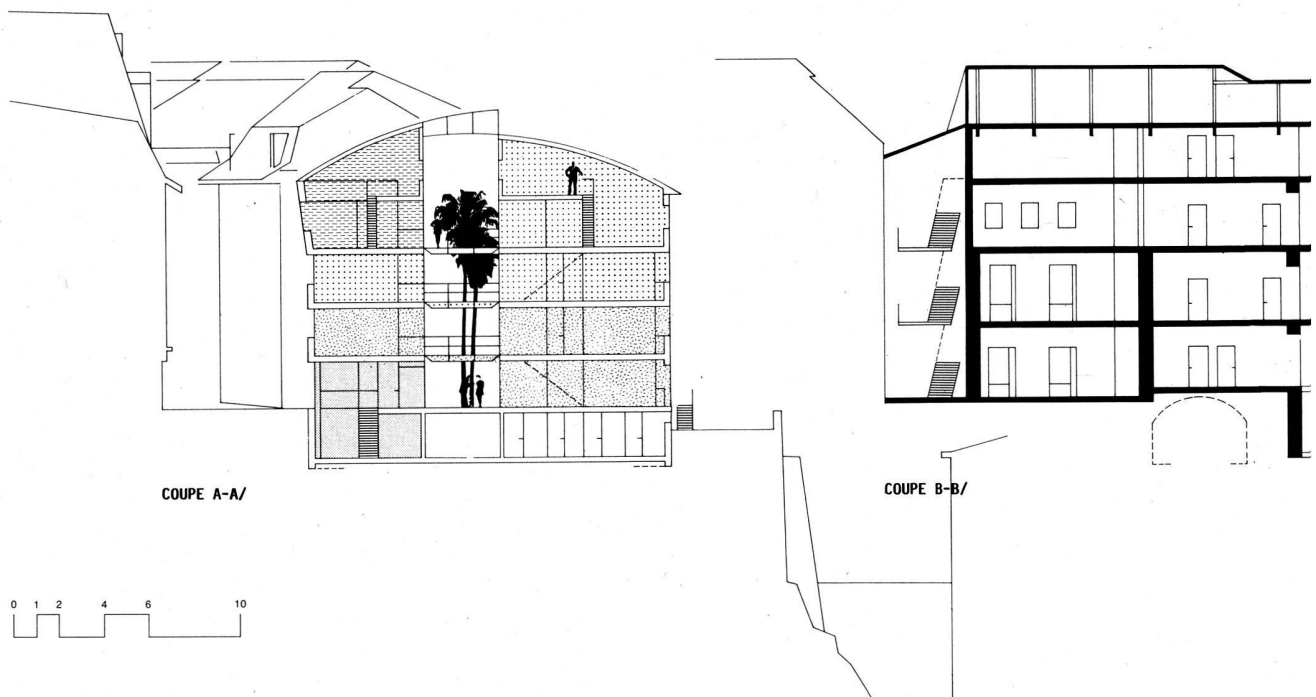
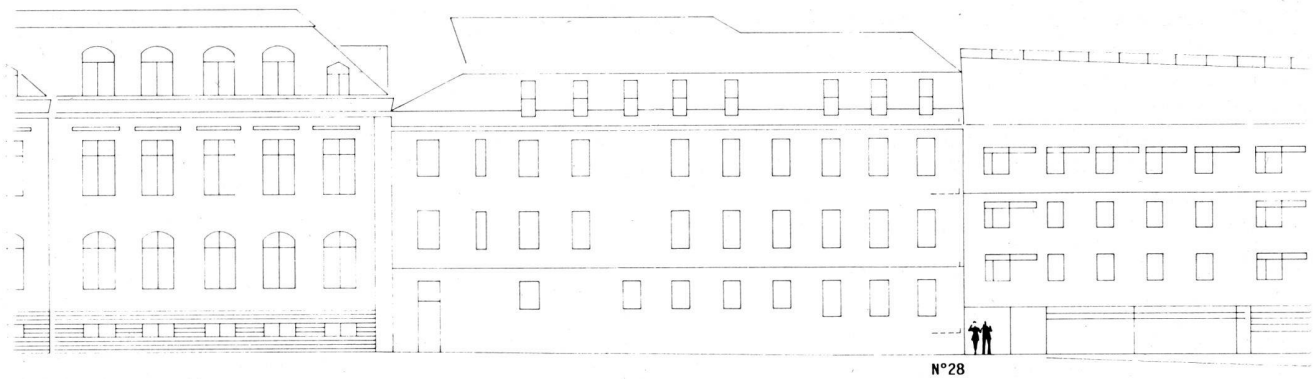
UNE RUE INTÉRIEURE SEMI-PRIVÉE

Le Corbusier a déjà mené d'abondantes recherches dans le domaine de l'habitation, pour moduler les espaces et leur usage de manière graduelle du public au privé, du social, du partagé au non partagé. Son manifeste en est l'unité d'habitation, conglomérat de logements conçus comme une maisonnette (duplex), distribués par une rue-corridor qui facilite l'échange et la rencontre entre habitants.

Le bâtiment à deux corps n° 20 reprend ce thème, tout en se rapprochant des expériences de l'urbanisme du Moyen Âge et des siècles qui ont suivi, dont de nombreux exemples sont encore visibles à Lausanne : différents logements se regroupent autour d'une cour intérieure couverte, autour d'un complexe riche d'escaliers, de coursives, de paliers d'entrée habitables où donne le regard d'une cuisine, d'une salle de bain, voire d'une chambre.

Les habitations proposées, tout en répondant aux normes dimensionnelles de l'habitat social, se développent en duplex. La cuisine du «niveau jour» est en communication avec le volume de la rue intérieure, de même que le coin étude-bibliothèque du «niveau nuit». Une chambre semi-indépendante est détachée du corps principal du logement qu'elle rejoint par un «balcon privé». Cette passerelle bénéficie du climat tempéré de jardin d'hiver de cet espace commun, de la lumière zénithale naturelle, habitable l'année entière pour la pause-café, la lecture, la plante verte, etc. Le double niveau vitré d'un petit commerce met en relation et sépare à la fois la rue passante Cité-Derrière de cette ruelle intérieure habitée. Chaque logement bénéficie d'un espace complémentaire à l'habitation, un jardin en terrasse au rez, une galerie en toiture.

La variété des types et la disposition des habitations, de part et d'autre du volume intérieur commun, permet que se développent différentes relations de voisinage entre adultes et enfants, de balcon à balcon, sur la coursive, à la buanderie, à la placette piétonne, au jardin potager. La rue intérieure et la cave voûtée du sous-



sol sont disponibles pour les activités communes, le jeu, la fête.

Le logement-maisonnette et sa chambre semi-indépendante se prêtent à une utilisation variable au fil de l'évolution du contexte familial : le fils devenu grand prend progressivement sa liberté hors de la bulle du logement; l'adolescent amène au foyer l'animation du cercle de ses amis alors que les parents se retirent momentanément à leur tour dans la pièce au bout du balcon... La suite de pièces qui donnent à l'étage sur la coursive peuvent être aménagées de diverses manières : studio lié à un logement (étudiant, chambre d'amis, bureau, ménage de deux personnes âgées), studio-atelier d'artiste, deux-pièces, etc. Ces volumes souples offrent ainsi une zone d'extension face à la capacité limitée des habitations de trois pièces et demie.

Le dispositif urbain de la cour intérieure propose ainsi de nouvelles formes de relation entre habitants d'un groupe de logements par des bâtiments profonds et économes en terrain. Le cachet de l'urbanisme dense moyenâgeux de la Cité est préservé par cet immeuble en front de rue qui développe une gradation progressive de la privacité des espaces, de la rue au jardin en terrasse sur le vallon.

Rodolphe Luscher

¹ Marcel Grandjean, *Monuments d'Art et d'Histoire du Canton de Vaud*, tome I

